

Amnesty International

BULLETIN D'INFORMATION 238/2005

TUNISIE

Dans un mépris total de l'esprit du Sommet mondial sur la société de l'information, les restrictions imposées aux juges et aux journalistes sont renforcées

Index AI : MDE 30/014/2005

ÉFAI

Vendredi 2 septembre 2005

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International observe avec inquiétude les restrictions supplémentaires imposées à l'indépendance du pouvoir judiciaire et à la liberté d'expression en Tunisie : des juges et des journalistes continuent d'être intimidés et harcelés, dans un mépris total de l'esprit du Sommet mondial sur la société de l'information, qui doit se tenir en novembre 2005 à Tunis.

Ce 29 août, le président de l'Association des magistrats tunisiens (AMT) a été convoqué par le procureur de la République au Tribunal de première instance de Tunis. Il lui a été demandé de rendre les clés du bureau de l'association et de quitter les locaux, sous ordre semble-t-il du ministère de la Justice et des Droits de l'homme. En absence de toute décision administrative ou judiciaire, le président de l'AMT a refusé de rendre les clés. Le 31 août, une nouvelle serrure a été posée sur la porte du bureau, privant l'association de local adéquat pour tenir ses réunions ou mener ses activités normales.

La privation de bureau infligée à l'AMT fait partie d'une série de mesures prises par les autorités tunisiennes, manifestement pour intimider les juges et restreindre leurs activités et leur droit à la liberté d'expression. Après des appels récents demandant plus d'indépendance pour le pouvoir judiciaire, le bureau de l'AMT a vu sa ligne téléphonique, son fax et son accès à internet fréquemment déconnectés. De nombreux juges auraient également été arbitrairement transférés dans des régions reculées de Tunisie, loin de leurs familles, dans une tentative apparente pour les intimider et leur imposer silence.

De telles pratiques nuisent à l'indépendance du pouvoir judiciaire et sont en contradiction avec le droit tunisien et international. Amnesty International demande aux autorités tunisiennes de permettre à l'AMT de rouvrir son bureau,

afin que les juges puissent exercer leurs activités ; les autorités doivent également montrer plus de respect pour l'indépendance du pouvoir judiciaire, dans le respect des obligations de la Tunisie définies par le droit international relatif aux droits humains.

Amnesty International s'inquiète également de la décision prise par les autorités tunisiennes d'empêcher le Syndicat des journalistes tunisiens (SJT) de tenir son premier congrès et un séminaire prévu pour le 7 septembre. Cet événement doit accueillir des centaines de journalistes tunisiens indépendants, ainsi que des représentants d'organisations journalistiques internationales et régionales. Depuis la création du SJT en mai 2004, son président Lofti Hajji a été convoqué plusieurs fois au service de la sécurité du ministère de l'Intérieur pour être interrogé sur les activités de son syndicat. Le SJT veut défendre les droits du journaliste et encourager la liberté de la presse.

Amnesty International demande aux autorités tunisiennes de mettre fin à leur harcèlement des journalistes et de laisser les membres du SJT exercer leur droit à la liberté d'association et d'expression – notamment en permettant au SJT de tenir des réunions et mener ses activités. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>

La version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.

La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International – ÉFAI –

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>